



## COMMUNE DE MIALLET – DORDOGNE

### COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2021

Présents : Mmes MARCETEAU, ARCHAMBAULT, DE RIVASSON, GROS, NICOT, SOL EVRARD, MM. DELOMPRE, GRANET, PIVETEAU, SEEGERS, MICHIELS, MARCETEAU,  
Excusés : Mmes MONDARY, M. DUGAS      Pouvoir donné à Mme NICOT par Mme MONDARY, à Mme ARCHAMBAULT par M. DUGAS

Secrétaire de séance : M DELOMPRE

#### **1 Approbation du PV de la séance précédente**

Texte approuvé à l'**unanimité**.

#### **2 Vote du compte de gestion 2020**

Mme le maire expose au Conseil municipal : La Trésorerie de Nontron a adressé à la commune le compte de gestion de l'année 2020. Ce compte a été visé par nous-mêmes en pointant titres et mandats et tous bordereaux. Il convient de l'approuver.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Déclare à l'**unanimité** que le compte de gestion du budget dressé pour l'exercice 2020 par la trésorerie de Nontron, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **3 Vote du compte administratif 2020**

Le compte administratif est le document comptable du maire, ordonnateur. Il doit être conforme au compte de gestion. Il est présenté et voté. M MICHIELS prend la Présidence du Conseil.

L'exécution budgétaire des dépenses et des recettes réelles entre les sections de fonctionnement et d'investissement se répartit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	546 010.49	550 294.29
INVESTISSEMENT	160 769.29	17 157.00
REPORTS		72 061.69 en 002 173 250.53 en 001
TOTAL	706 779.78	812 763.51
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT	51 303.57	
TOTAL CUMULE	758 083.35	812 763.51

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2019. Cette évolution tient principalement à l'évolution des dépenses relatives à la masse salariale, à l'augmentation des charges sociales à celles des charges à caractère général liées en particulier au contexte sanitaire. Il y a eu un gros effort sur la voirie en investissement.

Le compte administratif présenté, Mme le maire quitte la salle. Le Conseil, à l'**unanimité** l'approuve.

#### **4 Affectation du résultat 2020**

Le vote relatif à l'approbation du compte administratif terminé, Mme le Maire reprend la présidence de la séance, après son retour dans la salle. Elle rappelle que la constatation des résultats cumulés de clôture est suivie du calcul du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin doit, dans la mesure du possible, être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement au moyen d'une affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice suivant au compte 1068. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, le conseil municipal a constaté et validé à l'**unanimité** que le besoin de financement et la capacité de couverture par l'autofinancement se présentent comme suit  
L'excédent de fonctionnement Global cumulé au 31/12/2020 est de 76 345,49  
Besoin de financement : 21 665,33€ : affecté au compte 1068.  
Les 54 680,33€ restant sont affectés au compte 002.

#### **5 Vote des taux de fiscalité 2021**

Chaque année, le Conseil municipal est invité à adopter les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la collectivité pour ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). La direction départementale des finances publiques nous a transmis le document, les états fiscaux 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 que nous devons compléter.  
Il est proposé par la commission Finances, sachant que cela comprend la part fixée pour le Département :

TFB aujourd'hui à 40,41% (département + commune) passerait à 40,77%  
TFNB aujourd'hui à 77,33% passerait à 78,02%.

Le Conseil approuve à l'**unanimité** ces taux.

#### **6 Vote du budget primitif 2021**

La commission Finances et Mme le maire présentent le projet de budget. Un effort est demandé sur la rigueur.  
Concernant les dotations, il est à noter que Miallet a retrouvé son statut de bourg centre.  
L'investissement est surtout consacré aux travaux de bâtiments : mairie, salle des fêtes, bibliothèque et petite grange à aménager dans l'esprit d'un tiers lieu.  
Le budget (présentation simplifiée en annexe) est voté à l'**unanimité**.

#### **7 Tableau des emplois**

Mme le Maire rappelle que suite à la promotion d'un agent technique, il convient de fermer un poste budgétaire d'adjoint technique catégorie C de deuxième classe d'ouvrir un poste budgétaire d'adjoint technique de catégorie C première classe et donc de modifier le tableau des effectifs.  
La modification est validée à l'**unanimité**.

#### **8 Cession des chemins**

Une délibération a déjà été prise par le précédent conseil. Il n'y figure pas une demande (La Couchie). La commission voirie avait validé la faisabilité avec la réserve que pourrait émettre la commission d'enquête. Il est proposé au Conseil d'autoriser Mme le maire à inclure cette cession dans la procédure. La proposition est acceptée à l'**unanimité**.  
D'autre part, en commission finances il a été évoqué la possibilité de cession sur une base de prix symbolique outre le remboursement des frais occasionnés. Il est proposé de valider cette proposition et de demander à la commission Finances de faire une proposition de prix.

### **9 Autorisation d'occupation du domaine public**

Il s'agit de valider une convention pour pouvoir louer un bureau situé au-dessus de la mairie. Une mairie fait partie du domaine public de la Commune nécessitant ainsi une Occupation temporaire du domaine public.

Il est proposé de valider l'autorisation à M VERRON d'occuper ce local. Les conditions financières (100€) par mois sont incitatives pour des candidats éventuels.

Le Conseil approuve à l'**unanimité**.

### **10 Validation de la convention CNPV**

Ce point est REPORTE.

### **11 Informations**

La réunion PLUI programmée ce mardi 13 est reportée au 5 mai 2021

Adressage : il faut un élu en remplacement de M GOURBILLE.

### **12 Questions diverses**

Un administré demande de solutionner le problème d'écoulement des eaux pluviales qui seraient chargées en hydrocarbures Rue du Périgord vert. La demande est entendue.

Cet administré évoque la question de l'éclairage public. La commune va travailler sur sa cohérence et sur le temps d'éclairage.

Un bac supplémentaire est demandé par les habitants de La Gratte suite à l'installation de nouveaux habitants.